

Fédération Française de Shiatsu Traditionnel

Livret de Formation



2017- 2018 ; Version 2

Sommaire

- définition du Shiatsup 3
- code de déontologie de la FFSTp 4
- attitude et éthiquep 6
- Assurancep 6
- informations générales sur le cursus FFSTp 8
- tronc commun des connaissances théoriques appliquées au Shiatsup 9
- cursusp 15
- connaissances fondamentales obligatoiresp 17
- examen fédéralp 21
- grilles d'évaluation pratique et théoriep 24
- guide de rédactionp 35
- dates d'applicationp 43

Information Enseignants, Assistants et Étudiants

Le présent document est actualisé chaque année.

Il reprend tous les ajustements intervenus depuis la précédente édition.

Entre-temps, si des modifications doivent intervenir, celles-ci sont communiquées via Méridiens 12 – bulletin de communication entre le Comité Pédagogique et les Enseignants et Assistants. Charge à eux de transmettre ces informations à leurs élèves.

Il n'existe plus de version papier de ce livret, **il est recommandé aux enseignants d'en faire une lecture attentive avec leurs élèves en début d'année et de les inciter à l'imprimer**

Le Comité Pédagogique de la FFST

**« La maladie est du ressort de la médecine ;
la santé de l'ordre du citoyen »**

1. Définition du Shiatsu

D'origine japonaise, le Shiatsu est un art énergétique naturel et holistique basé sur le toucher, et destiné à maintenir et améliorer le bien-être et la santé des personnes.

Son approche globale de l'être humain et sa conception de prévention et de maintien de l'équilibre physique, psychique et émotionnel, en font un outil particulièrement intéressant et d'une grande complémentarité, avec d'autres techniques ou disciplines. Pratiqué dans le respect et la confiance, le Shiatsu fait désormais partie de la culture et du mode de vie en Occident.

Il est enseigné et pratiqué dans le monde entier, et reconnu officiellement au Japon depuis 1955. Il a fait l'objet de la résolution Lannoye et Collins du 29 mai 1997 au Parlement Européen, le proposant comme une « médecine non conventionnelle digne d'intérêt ».

Ces techniques de pressions rythmées et d'étirements sur des zones du corps, au travers desquelles circule l'énergie, permettent :

- de détendre et de défatiguer,
- de réduire le stress et les tensions accumulées,
- de renforcer les défenses naturelles de l'organisme, lui permettant ainsi de mieux faire face aux agressions extérieures (climatiques, atmosphériques, environnementales).

Ces pressions sont exercées à l'aide des mains, des doigts, des paumes, parfois des coudes et des genoux ou des pieds.

Le Shiatsu se reçoit allongé sur un futon, posé à même le sol.

La séance peut être réalisée en position assise sur une chaise, pour les personnes que la position couchée incommode ou qui ne peuvent s'allonger, ou sur une table de massage.

En prêtant une attention plus particulière à certains points, en fonction des tensions rencontrées, le praticien en Shiatsu, en parfaite adéquation avec son receveur, orientera son travail et l'adaptera en fonction de chaque cas particulier. Ainsi, la pratique du Shiatsu requiert des compétences particulières, transmises par des Enseignants qualifiés, et agréés par la FFST, au travers d'un cursus de cinq cents heures de formation, réparties sur quatre ans (quota adopté en commun accord par les Fédérations Allemande, Italienne et Suisse, membres de l'ISN - International Shiatsu Network).

En résumé, la pratique du shiatsu :

- réduit le stress et les tensions
- stimule et renforce les systèmes d'autodéfense de l'organisme
- équilibre le système énergétique dans sa globalité
- apporte une détente physique et psychique, contribuant ainsi à améliorer le bien-être
- apporte une aide et un accompagnement, mais ne se substitue pas à un acte médical; le Shiatsu reste une discipline complémentaire.
- s'inscrit dans une démarche de prévention pour favoriser un retour à la santé en accompagnement de la médecine occidentale.



Shi
(doigt)

Atsu
(pression)

2. Code de Déontologie de la Fédération Française de Shiatsu Traditionnel

Tout membre actif (élève, praticien ou enseignant) de la Fédération Française de Shiatsu Traditionnel (FFST) s'engage, dès son adhésion, au respect du code de déontologie conforme à l'esprit du Shiatsu, aux statuts, au règlement intérieur de la FFST, ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur françaises et européennes.

En conséquence, il s'engage sur l'honneur à :

1) concernant la formation

- être détenteur, dès la première année, de la formation aux premiers secours, datant de moins de cinq ans, délivrée par la Croix Rouge Française, la Protection Civile, ou tout autre organisme habilité, ou présenter une équivalence.

2) concernant la pratique du Shiatsu

- exercer son art dans le respect total de la personne traitée, tant sur les plans physique, moral et culturel.
- respecter une stricte confidentialité.
- toujours garantir une prestation optimale, notamment en maintenant ses compétences au plus haut niveau à l'aide de cours, stages et formations complémentaires, y compris après sa certification.
- mener ses activités de Shiatsu en excluant toute forme de prosélytisme confessionnel, politique ou sectaire, ce qui constituerait un motif de radiation.
- Informer le receveur lorsqu'il intègre d'autres pratiques au cours de la séance de Shiatsu, afin de ne pas créer de doute quant à la nature réelle du Shiatsu.
- fixer ses honoraires, en accord avec l'équité, en les proportionnant aux prestations fournies, tout en restant libre d'offrir des séances gratuites.

Rappelons que seul le praticien en Shiatsu certifié FFST, ayant un statut professionnel et une assurance, est en droit de demander des honoraires.

- garder à l'esprit que le Shiatsu n'est ni une pratique médicale au sens occidental du terme, ni un massage, ni une idéologie, mais un art traditionnel, une thérapie complémentaire, s'inscrivant dans le domaine de la prévention, du mieux-être, et de l'accompagnement lors de pathologies, pour aider à la restauration d'une meilleure qualité de vie.

Par conséquent, il doit :

- s'abstenir d'établir un quelconque diagnostic,
- se garder d'interrompre ou de modifier un traitement médical,
- s'interdire de prescrire ou conseiller des médicaments,
- diriger sans délai vers un médecin toute personne se plaignant ou présentant les signes d'un malaise,
- avoir une conception pluridisciplinaire de sa pratique.

- *fournir un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) de moins de trois mois et informer le Bureau Exécutif si, par la suite, il faisait l'objet d'une quelconque condamnation ; faute de quoi, il s'exposerait à une radiation immédiate. Dans le cas d'une condamnation grave le Bureau Exécutif se verrait dans l'obligation de prendre les mesures qui s'imposent (allant jusqu'à la radiation de la FFST).*

La pratique du shiatsu ne se substitue en aucun cas à un acte médical

- 3) *concernant la promotion, ne pas mentionner, sur un site internet ou tout autre media, une qualité de praticien en Shiatsu tant que le certificat FFST n'est pas obtenu.*

La non-observation caractérisée, par un membre actif de la FFST, des engagements et principes énumérés ci-dessus entraînera sa radiation de la FFST dès que le Bureau Exécutif en aura connaissance. Toutefois, l'intéressé aura toujours la possibilité de saisir la Commission d'éthique. Des poursuites pourraient être engagées à l'encontre de l'intéressé au cas où les intérêts moraux ou matériels de la FFST seraient compromis. La FFST se réserve le droit de se porter partie civile. En cas de radiation, la citation illégitime de l'appartenance à la FFST ainsi que l'utilisation du logotype pourront faire l'objet de poursuites.

Nom de l'adhérent :	Nom du Responsable d'école :
Date :	
Mention manuscrite : « lu et approuvé »	
Signature :	

Information importante :

Les élèves ont obligation de remettre un exemplaire de ce code de déontologie, daté et signé dès le début de leur formation.

Chaque école est tenue de garder en archivage, tous les Codes de Déontologie de l'ensemble des élèves et ceci dès le début de la première année de formation.

A la demande du CP ou de la Commission d'Éthique, chaque Responsable d'école aura pour obligation d'envoyer sous 8 jours à la FFST, le ou les Code(s) de Déontologie réclamé(s).

Cette procédure permet à la FFST d'avoir un document de référence en cas de non-respect de ce code par un élève, et par conséquent d'avoir un moyen d'action. A ce sujet, il est précisé qu'un Chargé de Mission est en charge de vérifier tous les sites des élèves. En cas de non-respect de ce Code de Déontologie, le Comité Pédagogique et la Commission d'Éthique de la FFST ont la possibilité de mettre des sanctions allant de l'avertissement à l'interdiction de se présenter à l'examen fédéral.

3. Attitude et Éthique

Les étudiants doivent avoir une attitude conforme à l'éthique au sein de leur école, mais aussi à l'extérieur vis-à-vis d'une autre école, d'un Enseignant ou d'un Praticien.

Tout manquement pourra faire l'objet d'une saisine de la Commission d'Éthique de la FFST, et sera consigné dans le dossier de l'étudiant.

En cas de manquement grave, dûment constaté, en relation avec le non-respect du code de déontologie, le Comité Pédagogique se réserve le droit de refuser le passage de l'examen fédéral de Praticien, pour l'étudiant concerné.

4. Une Assurance pour tous

Depuis l'origine de la FFST, soit plus d'une vingtaine d'années, dans la cotisation de tous les adhérents est comprise automatiquement une assurance :

- Individuelle Accident auprès de la Mutuelle des Sportifs (MDS), -
Responsabilité Civile auprès de la compagnie MMA via le cabinet de courtage MDS CONSEIL.

Voici, décrit ci-après, la nature, l'étendue et les limites de la dite assurance : soit un régime de base appliqué à **TOUS** les adhérents (élèves et dirigeants), **à jour de cotisation**, dans les cadres décrits ci-après : (**sous réserve que les activités soient organisées par la Fédération ou ses structures affiliées**)

- Pendant les cours de Shiatsu, dans une école accréditée par la FFST, dans la mesure où l'enseignant est lui-même à jour de cotisation
- Hors les cours, pendant toutes manifestations organisées et encadrées par la FFST ou l'école accréditée (stages, démonstrations, assemblées générales, réunions diverses, etc.).
- Pour les « études de cas » des élèves donnant les Shiatsu exigés par leur formation, dans le cadre des cursus obligatoires, et effectués par eux sous l'autorité des enseignants, de leurs assistants ou toute personne compétente déléguée par l'enseignant.
 - a) dans le cadre de l'école, en présence du responsable des études
 - b) dans un cadre extérieur, sous le contrôle a posteriori d'un responsable pédagogique. Dernier point important, la couverture de cette assurance ne joue que si les Shiatsu sont effectués à **TITRE BENEVOLE**, sans aucun but lucratif et sous le contrôle d'un enseignant agréé ou par toute personne déléguée par l'enseignant ou le Comité Pédagogique de la FFST.

Cette assurance ne couvre pas la Responsabilité Professionnelle des praticiens et enseignants.

Il appartient par ailleurs aux praticiens et enseignants de recourir à des assurances professionnelles. La FFST est à votre disposition pour les diriger vers des assurances spécifiques.

Responsabilité Civile : En votre qualité de licencié, à jour de cotisation, vous êtes automatiquement assuré contre les conséquences financières d'un accident que vous pourriez occasionner à autrui, engageant votre responsabilité civile, à l'occasion de votre participation aux activités, contrôlées par votre enseignant ou son assistant (**à l'exclusion de toute activité professionnelle ou lucrative**), ou encore dans le cadre de toute manifestation organisée et contrôlée par la FFST ou une école agréée.

L'assurance prévoit également la défense pénale (sauf dommage intentionnellement causé ou complicité).

Couverture des invités non licenciés

Les personnes non licenciées, pratiquant occasionnellement des activités mises en œuvre par la Fédération ou une école accréditée lors des séances d'initiation, de journées portes ouvertes :

- Sont assurées en Responsabilité Civile, pour les dommages qu'ils pourraient occasionner à autrui
- Peuvent bénéficier des garanties individuelles accident (à l'exception de celles définies à l'article 13.5), et dont le but est de découvrir l'activité pratiquée à l'exclusion de toute compétition officielle, dans la limite de 3 jours par an.

Cette garantie peut être souscrite :

- par le groupement organisateur pour les activités qu'il organise,
- par ses organismes déconcentrés pour leur propres activités, auquel cas il sera établi un contrat entre ledit organisme et la MDS.

Étendues géographique des garanties

La France y compris les départements et territoires d'Outre-mer.

Déclaration d'accident

Sauf cas de force majeure, **tout accident doit être déclaré dans les 5 jours** : déclaration adressée à la MDS avec copie au secrétariat de la FFST. (Possibilité de télécharger les déclarations d'accident en ligne : <http://www.mutuelle-des-sports.com/>)

Sinistre et demande de renseignements : tél . 01 53 04 86 20

Courriel Prestation@grpmds.com

Accident corporel nécessitant une assistance : tél. 01 45 16 65 70

Courriel assistance@mutuaide.fr

Renseignement et garanties corporelles : tél. 01 53 04 86 86

Courriel contact@grmds.com

Déclaration d'accident 0800 857 857

5. Informations générales sur le cursus agréé FFST

Rappelons, ici, que dans l'état actuel de la législation française, il n'existe pas de Diplôme d'État de Praticien en Shiatsu (le diplôme étant un titre délivré par une université, une école d'État, etc...), mais un Certificat Fédéral visant à sanctionner, après un contrôle des connaissances et des aptitudes, le cursus d'études d'un candidat à la pratique du Shiatsu, d'où l'intérêt d'un strict respect des règles imposées par la FFST.

Tous les candidats à l'examen de praticien, doivent être rattachés à un enseignant ou une école accrédités FFST. Aucune candidature libre n'est possible.

Tous les étudiants doivent être à jour de leur cotisation pour faire valider le nombre d'heures de leur cursus et se présenter à l'Examen Fédéral de Praticien en Shiatsu.

TABLEAU RECAPITULATIF

Prérequis exigés en vue de l'obtention du Certificat Fédéral de Praticien en Shiatsu

(décerné sous la responsabilité de la FFST)

- adhésion FFST pendant toutes les années de formation, et être à jour de sa cotisation
- code de déontologie daté et signé
- attestation PSC 1 de moins de 5 ans, ou équivalence
- extrait de casier judiciaire (bulletin n° 3)
- note d'Anatomie Physiologie ou dispense
- règlement de l'inscription à la session d'examen, par chèque à l'ordre de la FFST
- avoir reçu, par des enseignants agréés ou praticiens certifiés FFST, 12 séances de Shiatsu, à répartir dans leur cursus (**maximum 4 par prestataire**)
- Livret Pédagogique FFST, dûment rempli, et attestant **d'au moins 500 heures** de formation sur un minimum de 3 ans.
- mémoire en 3 exemplaires avec toutes les études de cas (commentaires de l'Enseignant sur le mémoire et les études de cas)
- 1 version du mémoire, et des études de cas en format PDF, à envoyer par mail de préférence
- le résumé du mémoire est intégré dans le fascicule juste après le sommaire
- **tous les éléments du dossier doivent être transmis en une seule fois à la fédération, aucun dossier fractionné ne sera accepté.**

INFORMATION IMPORTANTE : Le jour de l'examen, les candidats devront obligatoirement présenter leur licence FFST à jour, lors de la signature de la feuille d'émargement.

6. Tronc commun des connaissances théoriques appliquées au Shiatsu

6.1. Mesures de précaution, Contre-indications

a. Mesures de précaution

Le Shiatsu peut être bénéfique à tout âge, mais en présence de problèmes de santé, des précautions s'imposent.

Le code de déontologie de la FFST fait obligation de diriger vers un médecin toute personne se plaignant ou présentant des symptômes nécessitant son avis ou son intervention.

b. Contre-indications à la pratique du Shiatsu

Toute approche du corps oblige un principe d'absolue prudence et les contre-indications doivent être enseignées en tout premier lieu, dès le début de la formation.

Assez peu nombreuses, en fait, un grand nombre ne sont pas des contre-indications strictes mais plutôt sujettes à certaines précautions. En revanche, pour les étudiants en 1^{ère} et 2^{ème} années, ces réserves deviennent de vraies contre-indications. Les étudiants de 3^{ème} et 4^{ème} années feront preuve de la plus grande prudence, et solliciteront leur enseignant en cas de doute sur une pathologie particulière.

1) Contre-Indications strictes y compris pour les praticiens

- **pathologies obstructives brutales** (phlébite, embolie). Ce sont des urgences médicales. Signes d'une phlébite : veine rouge, gonflée ; tuméfaction (gonflement) au niveau de la peau environnante ; veine douloureuse et chaude au toucher.
 - ✓ tant que l'embolie n'est pas évacuée ou lysée, ceci objectivé par des examens médicaux (risque de migration et d'aggravation). Attendre au moins 3 mois.
 - ✓ anticoagulants à haute dose pendant cette période (risque d'hématomes profonds et/ou superficiels)
- **infarctus récent** (le Shiatsu entraîne une augmentation de la circulation sanguine que le cœur ne peut pas gérer avant 3 mois (en fonction de l'âge et de la capacité à la rééducation cardiaque).
- **pathologies chroniques non stabilisées** : épilepsie, hypertension artérielle (l'activation sanguine ou les stimulations neurologiques peuvent aggraver l'état).

2) Contre-Indications relatives

- **refus** de la personne.
- état de **nervosité excessive** du receveur ou **ébriété**.

- **ostéoporose grave** ou **métastases osseuses, corticoïdes au long cours** (risque de fractures).
- précaution en cas de **diabète** : se renseigner sur le dextro / dernière prise d'antidiabétiques oraux et/ou insuline, ainsi que l'heure du dernier repas, ceci afin de ne pas mal interpréter un malaise en fin de séance.
- toute **maladie aiguë avec fièvre supérieure à 39 °**, car c'est un signe de lutte de l'organisme contre l'agent infectieux, et il est par conséquent inutile de le surcharger, de plus le Shiatsu peut augmenter la température centrale.
- **cancer** : la plus grande prudence est demandée pour les élèves qui pourraient recevoir des personnes atteintes d'un cancer. En aucun cas leur prise en charge ne peut être effectuée avant la 4^{ème} année. Au cours de cette 4^{ème} année les élèves devront voir avec leur enseignant s'ils peuvent ou non travailler sur ces personnes.
- **grossesse** : il vaut mieux être expérimenté pour traiter une femme enceinte surtout dans les 3 premiers mois. En effet, il se produit d'importantes modifications hormonales. Si le fœtus n'est pas suffisamment fixé, il y a toujours un risque d'avortement spontané. Ceci est très chargé d'un point de vue émotionnel, et la responsabilité peut être attribuée au Praticien Shiatsu, donc prudence.
Remarque : pendant toute la grossesse, la pression directe sur l'abdomen et sur certains points dits abortifs est strictement contre indiquée.
- **épuisement physique profond** ou **très grand vieillard** (restaurer d'abord l'énergie par le sommeil et le repos).
- **hypotension**
- **hernie discale** et **sciatique** en phase inflammatoire, puis précaution ensuite

3) D'autres contre-indications sont motivées par les conditions locales, elles n'empêchent pas un Shiatsu général. On évite juste la zone incriminée :

- varices
- plaies
- fractures de moins de 6 semaines (temps de consolidation de l'os)
- cicatrices opératoires récentes et adhérences
- articulations inflammatoires
- zones de peau inflammatoire

Conclusion : l'idée n'est pas de faire peur, mais de ne pas jouer aux « apprentis sorciers ». Il faut être bien conscient de ses propres limites, et savoir ouvrir le parapluie. A retenir **« qu'on nous reprochera toujours d'en avoir fait trop, mais jamais de ne pas en n'avoir fait assez ! »**

Sachons rester à notre place, et ne surtout pas prendre la place d'un médecin ou d'un paramédical (cf. code de déontologie).

6.2. *Énergétique Asiatique*

Les étudiants, lors de leur cursus, seront formés aux principaux items de la théorie du Shiatsu.

Programme :

- le système Yin – Yang
- le concept de l'Énergie (Ki ou Qi), les différentes formes du Qi (Wei Qi etc.)
- les 5 Mouvements ou Éléments, cycles d'engendrement et de contrôle et cycles de dysfonctionnement
- trajets et localisation des méridiens principaux
- l'horloge circadienne et la règle midi minuit
- le système des Trois Foyers
- les huit principes fondamentaux et les quatre polarités
- les 5 substances fondamentales
- les points d'assentiments (points Shu du dos), les points d'alarme (points Mu ou Bo)
- les différents éléments du bilan énergétique selon le style pratiqué
- les causes des maladies (internes, externes etc.)
- symptomatologie courante (dos, arthrose, insomnie, allergie... etc.)
- les entités viscérales (les Shen, principes spirituels)
- les Grands Méridiens (ou Méridiens Climatiques)
- les points Shu antiques ou de saisons
- les Merveilleux Vaisseaux
- etc...

Chaque école est bien entendu libre d'approfondir ce programme, qui est le minimum requis, et de le répartir à sa convenance, sur les trois ou quatre années.

Les écoles qui n'assurent pas de cours d'Énergétique Asiatique sont invitées à inciter leurs élèves à se former à ces sujets.

A titre indicatif, nous proposons ci-après une liste de questions afin de mieux appréhender ces différents chapitres.

1. Les mouvements de l'énergie.
2. L'élément énergétique ou loge, que comprend-il ?
3. L'énergie Yin : le sens de circulation des méridiens principaux.
4. L'énergie Yang : le sens de circulation des méridiens principaux.
5. Le système Yin Yang, son rôle pour faire un bilan énergétique.
6. Symptômes d'excès de Yang/Yin, définition et quelques exemples.
7. Qu'est-ce que l'avertissement ? Le revers ? Fonctions de l'un et de l'autre et l'un par rapport à l'autre.
8. Expliquez le principe de l'horloge circadienne et de la circulation de l'énergie, méridien par méridien. Établissez un tableau de l'énergie circadienne et définissez le rôle de cette circulation énergétique.

9. Citez les méridiens qui se terminent ou commencent dans la main, leurs points de départ et d'arrivée, leurs repères anatomiques.
10. Citez les méridiens qui se terminent ou commencent dans le pied, leurs points de départ et d'arrivée, leurs repères anatomiques.
11. Établissez le rapport entre les fonctions essentielles du corps humain et de un ou plusieurs méridiens.
12. Les méridiens Triple Réchauffeur et Rate/pancréas dans l'horloge circadienne : dans quel ordre se situent-ils ?
13. La théorie des 5 éléments, expliquez les deux cycles de l'énergétique asiatique, leurs rôles dans le phénomène de la santé. Exemple pratique appliqué à un dysfonctionnement. Cas concrets.
14. Les cinq fatigues, dysfonctionnements énergétiques et les cinq saisons. Application de la loi des cinq éléments, sans oublier les cinq humeurs (états psychiques).
15. Organes, entrailles. Quelle conception existe t'il entre la conception de l'énergétique chinoise et la médecine occidentale ?
16. Les énergies climatiques. Avec quels méridiens sont-elles liées ? Quelles sont leurs influences sur la santé ? Citez-les.
17. Les saisons. Expliquez leurs rôles par un exemple simple. Rappelez le rapport existant entre l'énergie et les saisons. Pouvez-vous donner les dates des différentes saisons basées sur la tradition chinoise.
18. Le tableau des associations rattachées aux 5 éléments.
19. Qu'appelle-t-on la règle midi-minuit ?
20. Décrivez les symptômes principaux d'un vide d'énergie Yang.
21. Qu'indique une prise de pouls radiaux en énergétique chinoise ? Combien y a-t-il de pouls ? Quelle est leur fonction et leur situation anatomique ?
22. Vaisseau Conception : trajet, fonctions, caractéristiques. Quelques points importants.
23. Vaisseau Gouverneur : trajet, fonctions, caractéristiques. Quelques points importants.
24. Méridien du Poumon : trajet, fonctions, caractéristiques. Quelques points importants.
25. Méridien du Gros Intestin : trajet, fonctions, caractéristiques. Quelques points importants.
26. Méridien du Rein : trajet, fonctions, caractéristiques. Quelques points importants.

27. Méridien de la Vessie : trajet, fonctions, caractéristiques. Quelques points importants.
28. Méridien du Foie : trajet, fonctions, caractéristiques. Quelques points importants.
29. Méridien de la Vésicule Biliaire : trajet, fonctions, caractéristiques. Quelques points importants.
30. Méridien du Cœur : trajet, fonctions, caractéristiques. Quelques points importants.
31. Méridien de l'Intestin Grêle : trajet, fonctions, caractéristiques. Quelques points importants.
32. Méridien du Triple Réchauffeur : trajet, fonctions, caractéristiques. Quelques points importants.
33. Méridien du Maître du Cœur : trajet, fonctions, caractéristiques. Quelques points importants.
34. Méridien de la Rate/Pancréas : trajet, fonctions, caractéristiques. Quelques points importants.
35. Méridien de l'Estomac : trajet, fonctions, caractéristiques. Quelques points importants.
36. Qu'est-ce que le système sympathique ? A quels méridiens est-il relié ? Pouvez-vous agir volontairement sur ce système ?
37. Définissez le rôle du système des 3 foyers, sa fonction dans l'organisme.
38. Les organes des sens sont considérés en énergétique chinoise comme les orifices des organes des sens. Pouvez-vous en faire le rapprochement ?
39. Énumérez les points dits abortifs.
40. Énumérez les facteurs divers dans le mode de vie entraînant à terme des dysfonctionnements.
41. 4 GI (Hegu) : fonction, localisation.
42. 36 E (Zusanli) : fonction, localisation.
43. 12 VC : fonction, localisation.
44. Que représente le Hara dans le mode de fonctionnement d'un sujet ? Quel est son rôle ? Précisez la zone anatomique. Où se situe le Qihai ? A quoi sert-il ?
45. Le Baihui ou 19 VG (ou 20 VG suivant les auteurs) : fonction, localisation.
46. Les points BO (ou Mu ou Hérauts) : fonction, localisation.

47. Citez dans l'ordre les Shu dorsaux (chaîne des assentiments). Quel est leur rôle par rapport aux méridiens concernés ? Leur utilité dans le diagnostic oriental ? Leur localisation anatomique ?
48. Où se situent les points Shu (points ambassadeurs ou antiques) ? A quoi servent-ils ?
49. Précisez les zones de lecture du dos par rapport aux vertèbres et selon la méthode que vous utilisez (Masunaga, Ohashi ou autres).
50. Une séance de Shiatsu, doit-elle tenir compte de la saison en cours ? Et pourquoi ?
51. A quoi correspond la notion de plénitude pathologique ?
52. Qu'est-ce que la maladie selon l'énergétique chinoise et quel rôle le shiatsu peut-il jouer ?
53. Citez les principales contre-indications du Shiatsu.
54. Quels renseignements pouvez-vous tirer de la langue ?
55. Zones de correspondance du Hara (selon Masunaga ou toutes autres méthodes). Citez vos références en la matière. Situez les zones sur un croquis et décrivez leur rôle dans le cadre d'un bilan énergétique.
56. Définir la conception orientale du Qi.
57. Comment définir une pression en shiatsu.
58. Quels sont en MTC les 8 principes fondamentaux sur lesquels reposent les principes de l'acupuncture et du Shiatsu ?
59. Quelles sont les 4 polarités permettant d'établir un bilan énergétique en Shiatsu ?
60. Pharmacopée chinoise et phytothérapie occidentale, comparaison.
61. N'étant pas médecin, avez-vous le droit de pratiquer l'acupuncture et la moxibustion ? Expliquez pourquoi.
62. Les disciples complémentaires du Shiatsu : estimez-vous que le shiatsu réponde à tous les problèmes ? Selon vous est-il nécessaire de conseiller le recours à des disciplines complémentaires, si oui, éventuellement, lesquelles ?
63. Qu'est-ce que la moxibustion ? Pouvez-vous utiliser cette technique ? Dans quel cas ? Quelles sont les contre-indications ?
64. Votre définition du Shiatsu. Développez.

7. Coursus

Un contrôle annuel ou continu des connaissances, est à la charge des écoles, et reste obligatoire en 1^{ère} et 2^{ème} années.

7.1. Première et deuxième années

Les étudiants effectuent leur 1^{ère} année (année scolaire) auprès de l'Enseignant accrédité de leur choix. A l'issue de cette 1^{ère} année, ils passeront une épreuve théorique et pratique sous la responsabilité de leur Enseignant.

Idem en fin de 2^{ème} année.

Les documents de ces épreuves doivent être conservés dans les archives de l'école par leur Enseignant (ils peuvent être demandés à tout moment par le Comité Pédagogique).

7.2. Troisième et/ou quatrième années

Ce sont 2 années préparatoires au Certificat Fédéral - suivi du mémoire et des études de cas, et entraînement à faire des pratiques dans le temps imparti à l'examen.

Nota bene : tous les élèves ont la liberté de changer d'école en cours de cursus, il faut seulement ne pas oublier de faire valider les heures de présence sur le livret pédagogique, signé par l'Enseignant (celui-ci a obligation de remplir le livret pédagogique de manière sincère, et sans aucun préjudice pour l'élève quittant l'école).

7.3. Stages hors école

Certains stages en lien avec le Shiatsu, ayant été suivis chez un autre Enseignant FFST, seront comptabilisés sur le Livret Pédagogique, ainsi que les participations à des salons et autres manifestations sous l'encadrement et la responsabilité d'un Enseignant.

Il est précisé 2 points importants :

- 1) le quota d'heures effectuées en stages ne peut en aucun cas dépasser 10 %, soit 50 h maximum, sur toute la durée de la formation.
- 2) seuls les stages ayant obtenu une validation par le CP seront comptabilisés. Les critères de validation des stages sont les suivantes :
 - seuls les Enseignants FFST auront une validation, à condition de soumettre le contenu du stage au CP avant publication sur le site de la FFST (ceci exclut les praticiens proposant des stages, ainsi que les stages hors FFST).
 - être une personnalité du Shiatsu reconnue internationalement (S. Yates, C. Andrews, H. Morita – Masunaga, Namikoshi ...), à condition que le stage soit proposé par un **Enseignant FFST**.

7.4. Équivalence du Certificat de Praticien

Il y a une reconnaissance mutuelle entre le Certificat de Praticien délivré par la FFST et nos partenaires européens, membres de l'ISN (International Shiatsu Network, sont membres de l'ISN les Fédérations de Shiatsu, allemande, française, italiennes, suisse,).

Dans tous les autres cas, le postulant à une équivalence, devra passer une VAE auprès du Comité Pédagogique. Pour toutes demandes de VAE se reporter au dossier spécifique en ligne sur le site de la FFST.

8. Connaissances fondamentales obligatoires pour l'obtention du Certificat de Praticien en Shiatsu

8.1. Formation aux Premiers Secours (PSC 1) ou équivalence

Pour se conformer au code de déontologie de la FFST, la formation aux premiers secours est **obligatoire dès la première année du cursus**. L'attestation est remise à l'enseignant et conservée par l'école dans le dossier de l'étudiant jusqu'à la certification fédérale.

Les professions suivantes, sur présentation de justificatifs, sont dispensées de cette formation : secouristes du travail, pompiers, médecins urgentistes, médecins anesthésistes, sages-femmes, infirmières et aides-soignantes en milieu hospitalier (à condition d'avoir suivi une formation de recyclage en interne, à justifier).

Toutes les autres formations (BNS, AFPS) doivent faire l'objet d'une remise à niveau de moins de 5 ans.

Formation non incluse dans les 500 h.

8.2. Anatomie - Physiologie

Le module d'Anatomie–Physiologie doit obligatoirement être validé pour s'inscrire à l'examen de Praticien FFST. Il est demandé de faire la totalité de ce module lors des deux premières années, de façon à être le plus tôt possible en adéquation avec le cursus d'Énergétique Asiatique. Par exemple lors de l'étude du méridien du Poumon, il est sans doute judicieux de savoir à quoi sert un poumon en physiologie occidentale.

1) **1^{er} cas de figure : dispense**

Les étudiants issus de certaines professions (se reporter à la liste jointe) pourront être dispensés du module d'Anatomie – Physiologie, après avis de la Commission d'Anatomie et du Comité Pédagogique.

Le dossier de demande de dispense comprend les pièces suivantes :

- lettre de demande **contresignée par l'Enseignant Référent**
- photocopies de tous les diplômes ou certificats

Le dossier est à envoyer complet à la FFST. Tout dossier incomplet sera retourné.

La photocopie de la dispense accordée est à joindre au dossier d'inscription à l'examen de Praticien.

2) **2^{ème} cas de figure : cours avec un Enseignant accrédité FFST**

Les étudiants suivent le module auprès d'un Enseignant en Anatomie - Physiologie accrédité FFST, attaché à leur école ou à une autre école. La liste de tous les Enseignants accrédités, est consultable sur le site de la FFST.

Le module est de 100 heures (non incluses dans les 500 h).

Il appartient à l'Enseignant accrédité de procéder aux évaluations de ses étudiants. L'évaluation peut se faire sous forme d'examen terminal ou de contrôle continu.

La note minimale requise est de 12 / 20.

L'attestation établie par l'Enseignant précise : la note obtenue et le nombre d'heures de cours.

Une photocopie de cette attestation est jointe au dossier d'inscription à l'examen fédéral de Praticien.

Ce cas de figure, est bien entendu à privilégier. En effet, l'Anatomie est un module complexe, et rien ne peut remplacer un enseignement en direct, surtout pour l'anatomie palpatoire. **En aucun cas ce cours avec un Enseignant accrédité FFST ne peut se faire par correspondance.**

3) **3^{ème} cas de figure : cours par correspondance**

Dans le cas où l'école ne propose pas de cours d'Anatomie, les étudiants ont la possibilité de suivre cette formation par correspondance. **Le seul organisme accrédité** par la FFST est le cours Minerve (www.coursminerve.com). Ce cours comporte 2 niveaux (niveau 1 : 40 heures ; niveau 2 : 60 heures) qui sont obligatoires (non incluses dans les 500 h).

La note minimale requise est de 12 / 20.

Une photocopie de l'attestation est jointe au dossier d'inscription à l'examen fédéral de Praticien.

8.3. Liste des professions pour la dispense de l'Anatomie

diplômes ou activités professionnelles	dispense
agent d'accompagnement en station thermale	non
ambulancier	non
assistant dentaire	non
Bac général filière S	non
Bac pro / techno SMS / ST2S	non
BEP sanitaire et social	non
BEPA service aux personnes	non
BP préparateur en pharmacie	non
BTS diététique	non
CAP petite enfance	non
chiropraticien	oui
DE / DTS manipulateur en électroradiologie	oui
aide médico psychologique	non
DE aide-soignant	oui
DE auxiliaire puériculture	oui
DE ergothérapeute	oui
DE masseur-kinésithérapeute	oui
DE pédicure podologue	non
DE psychomotricien	oui
DE technicien en analyses médicales	non
dentiste	oui
éducateur spécialisé	non
éducateur sportif 1 ^{er} degré	oui
éducateur sportif 2 ^{ème} degré	oui
éducateur sportif avec tronc commun (ancien BEES / nouveau BPJEPS)	oui
enseignant en anatomie physiologie écoles supérieures / classes prépa	oui
esthéticienne (BTS/CAP / BEP / Bac Pro)	non
étiopathe	oui
infirmier	oui
infirmier spécialisé / anesthésie / bloc opératoire	oui
licence STAPS	oui
licence SVT	oui
médecin	oui
ostéopathe	oui
PCEM 1 prépa médecine validée	oui
pharmacien	oui
professeur de danse avec DE	oui

professeur de danse sans DE	non
professeur EPS	oui
professeur SVT	oui
puéricultrice	oui
sage-femme	oui
secrétaire médicale	non
visiteur médical homologué niveau 3	non
vétérinaire	oui

9. Certification Fédérale

À la fin de son cursus, le candidat doit être capable de pratiquer une séance de Shiatsu complète, **adaptée au receveur ce qui signifie sans protocole préétabli**, et faire preuve d'un comportement empreint de prudence, de sérieux, de respect et de confidentialité vis à vis de celui-ci. Il est rappelé que l'épreuve pratique n'est pas la démonstration d'une technique mais avant tout un soin. Les conséquences d'un shiatsu inadapté peuvent être préjudiciables pour la santé du receveur. Après plusieurs manifestations de douleurs, ou d'inconfort non prises en compte par le candidat, le receveur et/ou l'observateur seront en mesure d'interrompre la séance, **ce qui éliminera d'office le candidat**.

9.1. Conditions pour se présenter à l'examen

- être **adhérent depuis le début de sa formation**, avoir cotisé toutes les années du cursus, et être à jour de sa cotisation. Les étudiants venant d'une école non-FFST devront s'acquitter des cotisations manquantes.

Remarque importante : un candidat dont l'Enseignant ne serait pas à jour de sa cotisation, ne pourra pas se présenter à l'examen. Il appartient donc au candidat de se renseigner auprès de son Enseignant ou de la FFST.

- connaître et observer en tout point le code de déontologie de la FFST.
- avoir suivi des cours hebdomadaires, ou par week-end, **en années scolaires obligatoirement**, étalés sur l'ensemble de la formation avec un Enseignant agréé FFST. **500 heures minimum de pratique et de théorie sur 3 ou 4 ans**, incluant les ateliers dirigés, ainsi que les heures consacrées au tutorat pour aider les étudiants à la réalisation de leur mémoire et des études de cas. Ce tutorat est inclus dans la formation et par conséquent, il ne justifie d'aucun coût supplémentaire pour les étudiants dans le cadre de leur école.
- avoir reçu depuis le début de son cursus et réparties sur les 3 ou 4 ans **douze séances de Shiatsu d'au moins 3 Praticiens et/ou Enseignants agréés FFST avec un minimum de 4 à la fin de la deuxième année. Le nombre maximum de séances par prestataire est de 4. En aucun cas ne sont acceptées 10 séances faites par la même personne, par exemple.**
- avoir validé le module d'Anatomie - Physiologie, ou être dispensé.
- être titulaire d'une formation aux Premiers Secours ou présenter une équivalence.
- avoir rédigé le mémoire (3 versions papier et une version numérique en format PDF, qui seront envoyés de préférence par mail), avec les études de cas (5 cas de 6 séances), et l'avoir fait valider par son Enseignant (commentaires) qui en a assuré la direction et le suivi.
- produire un extrait de casier judiciaire vierge (bulletin N° 3) de moins de 3 mois.
- régler, à l'ordre de la FFST, les frais d'inscription à l'examen (un candidat ne se présentant pas à l'examen, ne pourra prétendre au remboursement de son inscription, sauf pour raison valable justifiée).

- Livret Pédagogique dûment rempli et complété par l'enseignant.
- Fiches d'inscription et de synthèse remplies (seuls les Enseignants ont ces fiches).

9.2. Date de remise des prérequis

Après avoir fini leur cursus, les candidats peuvent se présenter à l'une des 2 sessions proposées dans l'année.

Le dossier des prérequis sera déposé par l'Enseignant au secrétariat de la FFST (ou envoyé en recommandé, en suivi ou colissimo), et non pas par le candidat, avant la date limite soit 3 mois avant l'examen.

Tout dossier incomplet ou remis en retard sera refusé.

9.3. Tableau récapitulatif

Les examens auront lieu à Paris les 2^{èmes} week-end de juin et de décembre. En cas d'un examen dans les DOM - TOM, ce dernier sera sous la responsabilité d'un des membres du Comité Pédagogique présent sur place.

L'examen se déroulera sur 2 jours, avec un maximum de 35 candidats par session. Les dossiers seront validés en fonction de l'ordre d'arrivée. Tout dossier arrivé après le 35^{ème}, sera transféré sur la session suivante avec toutefois une priorité.

date de session d'examen	date limite de réception des prérequis
2 ^{ème} week-end de juin	2 ^{ème} week-end de mars
2 ^{ème} décembre	2 ^{ème} week-end de septembre

9.4. Inscription à l'examen de Praticien en Shiatsu

Les fiches d'inscription et de synthèse remplies et validées par l'Enseignant seront jointes au dossier des prérequis. **Aucune inscription en tant que candidat libre n'est acceptée.** Tout candidat, doit obligatoirement avoir l'aval de son Enseignant pour se présenter à l'examen. Cette clause s'applique aussi en cas de repassage d'une ou des deux épreuves, ce qui suppose qu'en cas d'échec, **l'étudiant ait de nouveau suivi des cours auprès d'un Enseignant (minimum 50h, un justificatif sera demandé).**

Précision : tout candidat peut être présenté par un Enseignant en dehors de son école (exemple : conflit avec l'Enseignant référent).

Le bulletin d'inscription et la fiche de synthèse sont envoyés aux Enseignants en temps utile et le dossier complet sera renvoyé par l'enseignant à la FFST trois mois avant la date de l'examen.

9.5. Déroulement des épreuves

INFORMATION IMPORTANTE : Le jour de l'examen, les candidats devront obligatoirement présenter leur licence FFST à jour, lors de la signature de la feuille d'émargement.

Chaque candidat nécessite la présence de quatre examinateurs (deux en pratique et deux en théorie).

Un enseignant présentant un ou des candidat(s), et étant membre du jury, ne pourra pas évaluer ses propres élèves ; ceci s'applique aux Assistants ainsi qu'aux examinateurs qui connaîtraient un candidat.

Dans la mesure du possible, les deux jurys seront différents. Chaque binôme est composé de deux Enseignants, ou d'un Enseignant et d'un Praticien ayant suffisamment d'expérience tant dans sa pratique que dans cet exercice d'évaluation. Tous les jurés doivent avoir obligatoirement fait le stage FFST « procédures d'examen ».

Les deux épreuves se déroulent successivement de façon à éviter aux candidats d'attendre trop longtemps. Il n'y a pas d'ordre établi, c'est-à-dire que l'épreuve de pratique peut se faire avant la soutenance et inversement.

Le temps imparti à chaque épreuve est le suivant :

pratique		soutenance	
présentation du candidat sa motivation sa connaissance du code de déontologie	5'	présentation du mémoire et d'un cas ou deux en lien avec la thématique du mémoire (sans interruption de la part du jury)	15'
entretien avec le receveur	5'		
séance de pratique	30'	échange avec le jury	15'
bilan de la séance explication de la stratégie conseils	5'		
total	45'	total	30'

9.6. Résultats

Les résultats seront transmis à l'Enseignant dans les deux semaines qui suivent l'examen, après validation par le Comité Pédagogique du Procès-Verbal d'examen. L'Enseignant apposera sa signature et son cachet sur le certificat.

Il appartient à l'Enseignant de remettre à son étudiant : le Certificat de Praticien (en cas de réussite), les feuilles d'évaluation (commentées avec l'élève en cas d'échec partiel ou total) et le Livret Pédagogique.

Que l'échec soit partiel ou total, l'Enseignant pourra représenter son étudiant 6 mois plus tard, **sous condition qu'un nombre d'heures de cours suffisant soit refait** en cas d'échec à la pratique, et/ou que le mémoire soit retravaillé en cas d'échec à la théorie. L'épreuve réussie reste acquise.

Dans tous les cas, seul un Enseignant peut réinscrire un élève qui devra s'acquitter des frais d'inscription en vigueur. Le Livret Pédagogique, complété du nombre d'heures supplémentaires, sera de nouveau envoyé à la FFST avec les fiches d'inscription et de synthèse accompagnées du règlement.

9.7. Grilles d'évaluation de la pratique

Remarque importante : les grilles d'évaluation sont susceptibles d'être réaménagées annuellement.

Les deux examinateurs remplissent en concertation une première grille sur 30 points.

Chacun des examinateurs remplit sa propre grille (grille receveur sur 30 points ; grille observateur sur 20 points). La primauté est ainsi donnée à l'évaluation du Receveur.

Un total sur 80 points est attribué. Le candidat est reçu s'il obtient un score égal ou supérieur à 64 sur 80 (16 / 20).

Les examinateurs ne mettront aucun commentaire, l'évaluation chiffrée est suffisamment précise.

Les items suivis de (*) font l'objet d'une explication dans le lexique.

Grille Receveur

Session :

Nom et Prénom du candidat :

libellé du critère		notation			
Attention : tous les items doivent être remplis					
	manifestation du Hara ressenti et pressions justes :	entourer le chiffre			total du critère
1	- projection du Ki (*)	0	1	2	/ 12
	- accession au Ki du receveur (*)	0	1	2	
	- synchronisation entre la respiration du receveur et les pressions	0	1	2	
	- profondeur des pressions	0	1	2	
	- pressions et relâchement progressifs	0	1	2	
	- pressions non musculaires	0	1	2	
2	prise de contact en douceur	0	1		/ 1
3	- sensation de fluidité, de souplesse et de continuité dans les déplacements	0	1		/ 2
	- régularité du rythme dans l'exécution des techniques	0	1		
4	- sentiment de sécurité et de confort lors des changements de position ; et tout au long de la séance.	0	1	2	/ 4
	- le candidat fait-il preuve de vigilance (*) et de prudence (*) ?	0	1		
	- sensation agréable et/ou de bien être en fin de séance.	0	1		
5	ressenti du receveur sur des douleurs exprimées ou signalées, et prises en compte par le candidat	0	3		/ 3
6	précision des gestes techniques	0	1	2	/ 2
7	auriez-vous souhaité que la séance se prolonge ?	0	6		/ 6
8	Attention : après plusieurs manifestations de douleurs, non prises en compte par le candidat, le receveur est en droit d'interrompre la séance, ce qui élimine d'office le candidat.	mettre une croix			
total					/ 30

Grille Observateur

Session :

Nom et Prénom du candidat :

libellé du critère		notation				
Attention : tous les items doivent être remplis						
		entourer le chiffre		total du critère		
1	le candidat a-t-il pris soin de se centrer en début de séance ?	0	2		/ 2	
2	Attitude :				/ 6	
	- épaules basses	0	1			
	- respiration dans le Hara	0	1			
	- stabilité et ancrage	0	1	2		
	- rectitude du dos	0	1			
- participation du corps dans le mouvement	0	1				
3	- le candidat est-il attentif et à l'écoute des réactions du receveur ?	0	1	2	/ 4	
	- veille-t-il à s'adapter si besoin ?	0	1	2		
4	maîtrise de l'ensemble des déplacements (souplesse, fluidité)	0	1	2	3	/ 3
5	Le Candidat a-t-il des positions respectueuses vis-à-vis du receveur ?				/ 3	
	- enjambement du receveur pour changer de côté (attention cet item ne peut être sanctionné, si le candidat utilise cette technique pour un travail du dos par exemple)	0	1			
	- pieds près du visage	0	1			
	- entre-jambe au-dessus du visage	0	1			
6	précision des gestes techniques (points spécifiques, ou autre protocole)	0	1	2	/ 2	
7	Attention : après plusieurs manifestations de douleurs, non prises en compte par le candidat, le receveur est en droit d'interrompre la séance, ce qui élimine d'office le candidat.	mettre une croix				
total					/ 20	

Grille Commune Pratique

Session :

Nom et Prénom du candidat :

libellé du critère		notation			
Attention : tous les items doivent être remplis					
		entourer le chiffre		total du critère	
1	- capacité à présenter son intérêt pour le Shiatsu	0	1	/ 2	
	- connaissance du code de déontologie	0	1		
2	- hygiène (lavage des mains, ongles)	0	1	/ 2	
	- aspect (propreté apparente, vêtements)	0	1		
3	bijoux (ceux du candidat et du receveur) et/ou lunettes du receveur	0	1	/ 1	
4	Questionnaire sur :				
	- l'état de santé actuel et préoccupations du receveur	0	1	2	/ 7
	- l'état de santé antérieur du receveur (antécédents)	0	1	2	
	- les traitements médicaux et/ou paramédicaux en cours	0	2		
- l'attente du receveur	0	1			
5	soins apportés au receveur en début de séance : coussins, serviette, couverture	0	1	2	/ 2
6	- le candidat a-t-il fait preuve de présence en fin de séance ?	0		1	/ 2
	- a-t-il signifié la fin de la séance au receveur ?	0		1	
7	gestion du temps imparti	0	1	2	/ 2
8	- explication de la séance	0	1	2	3
	- cohérence entre la demande du receveur et le bilan énergétique	0	1	2	3
	- cohérence entre la demande et la stratégie (le candidat ayant pu changer de stratégie en cours de séance)	0	1	2	3
9	conseils proposés par le candidat à l'issue de sa séance	0	1	2	3
Connaissances de base :					
Théoriques : Acquis / / à enrichir / / Pratiques : Acquis / / à enrichir / / <i>«Rien n'est jamais acquis, tout est perfectible». Confucius</i>					total
					/ 30

9.8. Grilles d'évaluation de la théorie

Remarque importante : les grilles d'évaluation sont susceptibles d'être réaménagées annuellement, au mois de juin.

Chaque examinateur met une note sur 30 pour l'écrit, lorsqu'il reçoit et lit le mémoire chez lui (la note est ramenée à 15 dans la grille d'évaluation et est arrondie au point inférieur ou supérieur par rapport au $\frac{1}{2}$ point). Cette note permet de tenir compte du travail fait en amont de la soutenance, ce qui donne plus de valeur à l'écrit.

La grille de soutenance est remplie en concertation entre les 2 membres du jury. Elle est notée sur 30.

La note globale est de 60 (15 points de lecture par juré, plus une note d'évaluation commune de la soutenance sur 30). Le candidat est reçu s'il obtient une moyenne des 3 notes, égale ou supérieure à 14 sur 20.

La partie de présentation du mémoire et d'au moins 1 cas cliniques, dure 15 minutes sans interruption de la part du jury, sauf si le candidat est en difficulté notoire. Aucun commentaire ne sera fait, ni conseil pendant la soutenance.

La deuxième partie d'échange avec le jury dure aussi 15 minutes.

Les items suivis de (*) font l'objet d'une explication dans le lexique.

**Grille de lecture du mémoire et des études de cas
(on évalue la forme et le fond du mémoire)**

Grille Lecture Mémoire et études de cas					
Session :					
Nom et Prénom du candidat :					
Titre du mémoire :					
libellé du critère			notation		
			entourer le chiffre		total du critère
forme du mémoire					
1	structure du mémoire	0	1	2	/ 7
2	présentation (orthographe, lisibilité, etc.)	0	1	2	
3	respect des consignes (nombre de pages, nombre de séances ...)	0	1		
4	qualité du résumé	0	1	2	
fond du mémoire					
5	- pertinence du développement par rapport au sujet choisi	0	1	2	/ 9
		3	4	5	
	- cohérence par rapport aux études de cas	0	1	2	
		3	4		
études de cas					
6	cohérence avec l'énergétique asiatique et analyse	0	1	2	/ 5
		3	4	5	
7	structuration des études de cas :				
	- présentation du receveur	0	1		
	- état de santé actuel	0	1		
	- antécédents médicaux et/ou chirurgicaux	0	1		
	- traitements en cours	0	1		
	- observations visuelles et au toucher	0	1		
	- stratégie de prise en charge	0	1	2	
- conclusion, perspectives	0	1	2		/ 9
total					/ 30
note ramenée sur 15 points (arrondie au point inférieur ou supérieur par rapport au ½ point)					/ 15

Grille de la soutenance

Grille Commune Soutenance					
Session :					
Nom et Prénom du candidat :					
Titre du mémoire :					
libellé du critère			notation		
Attention : tous les items doivent être remplis					
1	présentation structurée de la soutenance	entourer le chiffre			total du critère
		0	1	2	
		3	4	5	/ 5
2	présentation dynamique donnant envie d'aller plus loin	0	1	2	/ 4
		3	4		
3	pertinence des réponses aux questions sur le mémoire	0	1	2	/ 4
		3	4		
4	pertinence des réponses aux questions sur les études de cas	0	1	2	/ 4
		3	4		
5	capacité d'écoute et de prise en compte des remarques et explications	0	1	2	/ 5
		3	4	5	
6	lien et cohérence entre la thématique du mémoire et la pratique à travers les études de cas	0	1	2	/ 5
		3	4	5	
7	capacité à prendre de la distance par rapport à la problématique (empathie, neutralité ...)				/ 3
		0	1	2	
total					/ 30
Commentaire					

9.9. Lexique

item	libellé
Grille receveur / pratique	
1	Projection du Ki : capacité à mobiliser l'intégralité de son énergie
	Accession au Ki : rencontre avec l'énergie du receveur
4	Vigilance : attention constante portée au receveur
	Prudence : prise en compte des limites exprimées par le receveur
Grille observateur / pratique	
3	S'adapter : percevoir les demandes implicites (exemple : grimaces), et y répondre
5	Enjambement : ne pas enjamber le receveur lors des changements de côté
	Entre-jambe : toute posture équivoque est à proscrire
Grille commune / pratique	
1	Code de déontologie : on ne demande pas de réciter le code, mais d'en développer une idée qui interpelle tout particulièrement
Grille lecture du mémoire	
1	Structure : répartition équilibrée du Shiatsu tout au long du mémoire. Le Shiatsu doit rester l'élément central du mémoire. La réflexion du candidat doit apparaître dans le mémoire, et ne pas se contenter de « copier-coller » (qui seront refusés). Le candidat doit s'approprier son sujet, mais aussi tout ce qui constitue le contenu du mémoire. C'est-à-dire que le lecteur doit être capable d'apprécier les connaissances en énergétique asiatique, en Shiatsu et en anatomie-physiologie du candidat.
3	Résumé : s'il est bien construit, la soutenance est faite
5	Applications judicieuses des connaissances théoriques à la pratique
Grille soutenance	
	Commentaire : évaluer <ul style="list-style-type: none"> - la maturité du candidat - sa réflexion - son rapport à l'autre

9.10. Fiche de synthèse

Fiche de Synthèse					
Session :					
Nom et Prénom du candidat :					
évaluation de la pratique					
1 ^{er} passage	<input type="checkbox"/>	2 ^{ème} passage	<input type="checkbox"/>	3 ^{ème} passage	<input type="checkbox"/>
grille receveur				/ 30	
grille observateur				/ 20	
grille commune				/ 30	
total des 3 grilles de pratique			/ 80 (rappel : minimum de 64 / 80)		
candidat reçu en pratique : oui / ___ / non / ___ /					
candidat éliminé : oui / ___ / non / ___ / (item 8 de la grille receveur, et 7 de la grille observateur)					
évaluation de la théorie : TITRE DU MEMOIRE					
1 ^{er} passage	<input type="checkbox"/>	2 ^{ème} passage	<input type="checkbox"/>	3 ^{ème} passage	<input type="checkbox"/>
évaluation de l'écrit juré n° 1				/ 15	
évaluation de l'écrit juré n° 2				/ 15	
évaluation commune de la soutenance				/ 30	
total				/ 60	
note ramenée sur 20 (rappel : minimum de 14 / 20)				/ 20	
candidat reçu en théorie : oui non					
synthèse générale					
Candidat reçu aux 2 épreuves		/ ___ /	Validation par le Comité Pédagogique (signature et cachet) :		
Pratique à repasser		/ ___ /			
Théorie à repasser		/ ___ /			
2 épreuves à repasser		/ ___ /			

9.11. Démarche qualité

A l'issue des 2 épreuves (pratique et soutenance), il y a une fiche d'évaluation de l'examen à remplir. Le candidat est invité à noter toutes ses remarques - qu'elles soient positives ou négatives, sur les conditions d'accueil, de passage...

Toutes les fiches sont revues en réunion de jury le soir, et peuvent servir en cas de réclamation.

Aucune réclamation a posteriori, ne sera prise en compte, qu'elle vienne du candidat et/ou de son Enseignant. Les décisions du jury sont souveraines et sont ensuite validées par le Comité Pédagogique.

OBSERVATIONS SUR LE DEROULEMENT DE L'EXAMEN

Nom :	Prénom :
Session :	Date :

Vos observations, remarques, commentaires

A la demande de votre jury, et après accord du comité pédagogique, votre mémoire peut être publié sur le site de la FFST en intégralité ou sous la forme d'un article (voir mention importante au verso).

Je soussigné(e)accepte (*) n'accepte pas (*) que le mémoire et/ou l'article soient publiés sur le site de la FFST.

Fait à le Signature

« Le Code de la propriété intellectuelle, n'autorisant, aux termes de l'article I.122-5 2° et 3° alinéas, que les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite (article I.122-4 du Code de la propriété intellectuelle). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles I.335-2 et suivants du CPI. »

10. Guide de rédaction

10.1. Mémoire

Un mémoire est un travail de recherche destiné à énoncer un thème, une théorie, ou une idée ; à argumenter et à prouver ou non sa légitimité et son bien-fondé.

Cependant la formation ne vise pas à former des chercheurs, mais des praticiens capables de faire un lien entre la théorie et leur pratique. C'est-à-dire que le lien entre le thème choisi et les études de cas, doit être la colonne vertébrale du mémoire.

1) **A quoi sert un mémoire ?**

- Évaluer le degré de connaissance et d'assimilation du référentiel en Énergétique Asiatique, en Shiatsu et en Anatomie-Physio-Pathologie. Ceci faisant bien entendu aussi référence aux études de cas.
- Évaluer la maturité, dans l'application judicieuse des connaissances théoriques en pratique ; c'est-à-dire : établir un bilan énergétique et en tirer une stratégie de traitement.
- Mesurer l'esprit de synthèse d'un candidat.
- Le mémoire représente la quintessence d'une école et de son enseignement. Il parachève le cursus de formation, et en est l'aboutissement.
- Il n'est pas une fin en soi, mais le début d'un nouveau cycle de responsabilités, tant d'un point de vue professionnel, que de soif de connaissances.

2) **Choix du sujet**

Le mémoire n'est pas un simple compte rendu de lecture, ou un **résumé de cours** ; il doit comprendre une prise de recul, des analyses, des synthèses et une dimension de réflexions personnelles, d'où l'intérêt de le commencer le plus en amont possible de l'examen.

Les sujets peuvent être en rapport avec l'activité du candidat ou ses passions. Il ne saurait en aucun cas être un descriptif d'une technique générale ou de connaissances théoriques de base. Concrètement, il n'est pas demandé de situer le trajet d'un méridien, de rappeler sa fonction ou encore de démontrer comment on pratique le Shiatsu.

Un sujet trop général n'apportera que des banalités. Un sujet trop vaste empêchera d'approfondir suffisamment la thématique, et le résultat n'aura que peu d'intérêt.

Il est possible de consulter quelques mémoires sur le site de la FFST.

3) **Choix des sources**

Il est important pour la crédibilité du mémoire, de s'appuyer sur des sources fiables, donc vérifiables (magazines scientifiques généraux, revues scientifiques spécialisées dans une discipline particulière, manuels de biologie, ouvrages scientifiques rédigés par des spécialistes). Pour les traités de Médecine Traditionnelle Chinoise, les précautions sont les mêmes.

Des supports audio / vidéo (TV, radio, émission, reportage) peuvent très rarement servir de sources en eux-mêmes.

L'usage d'internet est possible, mais une fois de plus, attention à la véracité des informations. Il est recommandé d'utiliser en priorité des sites reconnus, et en cas de doute, de croiser les informations autant que possible.

Une bibliographie ne se mesure pas en nombre d'ouvrages

4) **Utilisation des sources et référencement**

Utiliser une source, suppose d'en extraire quelques données, une citation (mise entre « » et en italique), un ensemble d'informations que le rédacteur synthétisera. Il en fera une analyse critique. En aucun cas, une source ne peut être photocopiée et placardée en tant que telle, hormis avec parcimonie, pour illustrer le texte. C'est-à-dire que **tout mémoire basé sur du copier-coller sera rejeté** (rappel : c'est interdit par la loi). De plus il y a de fortes chances - ou risques, que le jury ait lu les mêmes livres que le rédacteur, surtout ceux qui concernent le Shiatsu ou l'Énergétique Asiatique !

L'utilisation de tableaux ou de diagrammes peut être intéressante pour illustrer le propos, mais un chapitre qui ne serait constitué que de diagrammes photocopiés n'a strictement aucun intérêt.

Tout ouvrage dont on utilise des données doit être mentionné dans la bibliographie. Cette référence comportera obligatoirement :

- le nom de l'auteur
- le titre complet de l'ouvrage, et éventuellement le sous-titre
- l'année de parution
- la ville ou le pays d'édition
- l'éditeur

La bibliographie est en fin de mémoire ; les auteurs y sont classés par ordre alphabétique. On commence par les livres, puis les articles et enfin les sources internet.

- pour un livre, la présentation est la suivante : Jansen Thierry, *La solution intérieure*, 2006, Fayard Éditeur - Paris
- pour une revue scientifique, il faut indiquer le numéro de volume et les pages :

Darrel T – 2001 – *Étude des effets du Shiatsu sur le chat siamois* , in Journal of Veterinary Society, vol. 3 : p. 239 - 245

- pour les sites internet, indiquer le nom du site, le titre et l'auteur de l'article, si possible, l'adresse internet complète du site et la date de consultation : Caducée – *la thérapie comportementale et cognitive contre l'insomnie* - site consulté le 11 juillet 2006 <http://www.caducee.net/breve.asp?idb=5848&cal=1>

Lorsque que l'on cite des données précises dans le texte, il faut indiquer rapidement l'ouvrage auquel on fait référence, en note en bas de page (auteur, date et page – exemple Réquena – 2000 – p. 24). Cela permet au lecteur de savoir d'où viennent les informations

5) **Présentation**

Le mémoire comporte au moins les chapitres suivants :

- **sommaire**
- **mots-clés** : 5 ou 6 mots-clés hors le mot « Shiatsu » pour le référencement internet
- **résumé**
- **introduction**
- **développement** : les rappels tant en Anatomie Physiologie occidentale, qu'en Énergétique Asiatique doivent être en corrélation avec le sujet traité. Le développement consiste à présenter un thème adapté au Shiatsu, sans faire un cours théorique, et justifier de ce choix à travers l'expérience pratique (études de cas).
- **conclusion** ; elle peut préciser :
 - ✓ les ressentis des séances : évolution, changements, bénéfiques pour les receveurs
 - ✓ les limites du Shiatsu concernant la thématique
 - ✓ les projets personnels par rapport à cette expérience, en lien avec le thème choisi
- **bibliographie**
- **annexes**
- **remerciements** (* non obligatoire)

Présentation du mémoire : les lecteurs apprécient une présentation claire, soignée, sans faute d'orthographe, et accompagnée de quelques illustrations en lien avec la thématique si nécessaire. Attention, un mémoire n'est pas un livre d'images. Des phrases concises sont toujours appréciées par rapport aux phrases longues.

Adopter un format, et un seul, que ce soit pour les styles de police, de paragraphes, de tête de chapitres, etc...

Numéroter les sections, cela rend la lecture plus aisée, tout en aidant à mieux structurer le mémoire.

Aérer le texte en laissant des interlignes supplémentaires entre les différents paragraphes ou chapitres.

6) **Caractéristiques**

- **de 25 à 30 pages hors annexes, format A4**
- aucun document manuscrit n'est accepté.
- marges minimales de 2 cm en hauteur et en largeur
- pages numérotées en bas et à droite
- interligne de « 1,5 ligne »
- police : type Arial, Calibri, Helvetica
- corps 11 ou 12
- texte en justifié
- **impression recto-verso**
- ni classeur, ni feuillets plastiques perforés
- reliure spiralée ou collée
- sommaire en début de mémoire
- bibliographie en fin de mémoire
- la page de couverture devra impérativement annoncer :
 - ✓ nom et prénom de l'auteur
 - ✓ titre du mémoire
 - ✓ n° de licence FFST
 - ✓ date de présentation

7) **Résumé**

Il est intégré au fascicule, entre les mots-clés et l'introduction. Un résumé pertinent, permet de préparer efficacement la soutenance.

8) **Dispositions légales**

Afin de respecter la législation française, 2 obligations pour la préparation du mémoire.

- **Droit à l'Image** : pour toute photo, il doit y avoir une autorisation pour une éventuelle publication. Accord parental pour les mineurs, en floutant les yeux
- **Formulaire de Consentement Éclairé** : il n'est à utiliser que dans le cadre hospitalier ou de structures médico-sociales, pour présenter les buts poursuivis ; il est à signer en double exemplaire par le receveur et le praticien.

Dans certains cas particuliers de prise en charge en structures hospitalières ou autres, l'Enseignant devra signer une convention avec ces établissements.

Droit à l'image

Je soussigné :

Représentant légal de (*) :

Demeurant :

Autorise, n'autorise pas (*), _____, à effectuer des photos et à les utiliser en vue de la rédaction et de la publication d'un mémoire.

Fait à _____ le _____

Signature

(*) Rayer la mention inutile

Formulaire de Consentement Éclairé

Je soussigné(e),né(e) le /.... / ,
résidant à, par la présente, consens à recevoir un
traitement de Shiatsu (en aucun cas le Shiatsu ne remplacera le traitement proposé
par le Médecin). Il m'est bien entendu possible d'interrompre le traitement Shiatsu à
tout moment, à ma demande ou de celle de mon médecin.

La nature, les buts poursuivis, les éventuelles manifestations m'ont été expliqués par
.....

D'autre part, je consens à ce que les résultats de ce traitement puissent être publiés
dans le cadre d'un mémoire, sous couvert de l'anonymat.

Fait à en double exemplaire,

le

Signature :

Je confirme avoir expliqué la nature, les buts poursuivis et les éventuelles
manifestations du traitement Shiatsu, à la personne pré-signataire de ce formulaire de
consentement éclairé.

....., le

Signature :

9) **Publication**

Après accord de l'auteur(e), le mémoire peut, à la demande du Comité Pédagogique :

1/ être publié sur le site de la FFST

2/ faire l'objet d'une publication sous forme d'article. Dans ce cas il devra être adapté
à un format de 5 à 7 pages.

Dans les deux cas, le texte sera soumis à un Comité de Lecture de 3 membres. Il
devra y avoir unanimité des 3 lecteurs, en vue de la publication.

Critères de sélection :

- avoir obtenu une note lors de l'évaluation du mémoire (écrit et théorie) d'au
minimum 18 / 20
- avoir obligatoirement réussi la pratique
- accord préalable du candidat

10) **Quelques conseils**

- Un mémoire, c'est du temps (recherches, lectures, rédaction).
- Il convient de trouver des « personnes ressources »

- ✓ un « candide » qui ne connaît absolument pas le Shiatsu ; son rôle est de lire le mémoire, et de faire un retour. Qu'a-t-il compris d'une discipline inconnue ? Le mémoire est-il lisible ? Est-il agréable à lire ? ...
 - ✓ un correcteur d'orthographe, de grammaire et de syntaxe, en plus des correcteurs automatiques sur « Word ». Pour information, un examinateur aura une appréciation défavorable si le mémoire comporte trop de fautes de français et d'orthographe.
 - ✓ si l'outil informatique n'est pas bien maîtrisé, il est inutile d'y passer des centaines d'heures, alors que certaines personnes sont compétentes dans ce domaine.
- Durant la conception du mémoire il est judicieux d'avoir en permanence sur soi un petit carnet pour noter les idées qui viennent, avant qu'elles ne partent.

11) **Obligations de l'Enseignant**

- Diriger, apporter ses conseils pendant tout le temps de rédaction du mémoire et le valider. Une direction de mémoire ne se résume pas à une validation une fois le travail terminé. L'étudiant est en droit d'exiger de son Enseignant cette part du travail.
- Rédiger des commentaires du mémoire, sur papier libre. Ce document est à intégrer dans le dossier complet des prérequis.
- Cet accompagnement doit faire partie intégrante du cursus sur les dernières années de formation.

12) **Évaluation du travail de l'Enseignant et de l'Étudiant**

A titre indicatif :

- L'implication en terme de temps de l'Enseignant auprès de ses élèves pour l'élaboration et la correction du mémoire et des études de cas, est estimée a minima à 70 heures par élève.
- L'implication en termes de temps nécessaire à l'étudiant pour l'élaboration de ses études de cas et de son mémoire, est estimée entre 200 et 300 heures.

10.2. **Études de cas**

1) **Généralités**

30 séances, soit 5 personnes différentes avec un minimum de 6 séances par cas (1 cas c'est une personne et non 1 séance).

Rappel : 3 cas au minimum sont en lien direct avec le thème du mémoire.

En aucun cas, ne sont acceptés 30 cas de 1 séance chacun, sauf en cas de thématique spécifique telle que le Shiatsu pendant l'accouchement.

L'idée des études de cas est de montrer l'utilité du Shiatsu face à une thématique. Cette étude dans un laps de temps sur plusieurs semaines ou mois, pour une personne, est la seule garantie de la pertinence de la stratégie et le seul moyen d'en tirer des conclusions exploitables.

Une synthèse des études de cas en lien avec le mémoire, doit trouver sa place dans le développement de ce dernier.

Toutes les études de cas, en lien ou non avec le thème du mémoire, sont développées, rédigées et intégrées en annexe en fin de mémoire, et non avec un document séparé. Il n'y aura aucune tolérance si le nombre de cas requis n'est pas respecté.

2) **Caractéristiques**

La rédaction a les mêmes exigences techniques que le mémoire.

3) **Contenu de chaque cas**

- **présentation** anonyme du receveur précisant sa situation socioprofessionnelle, ses loisirs, ses habitudes de vie, son contexte psychologique, etc.
- son **état de santé actuel**
- ses **antécédents médicaux** et/ou chirurgicaux les plus importants
- ses **traitements médicaux** et/ou paramédicaux en cours
- les **observations** visuelles et au toucher
- à partir de tous ces critères, quelle analyse peut-on faire ?
- une **analyse** en Énergétique Asiatique consiste en un argumentaire et une utilisation judicieuse et pertinente de toutes les connaissances (Ki, système Yin Yang, Horloge Circadienne, 5 Éléments, 3 Foyers, causes des maladies, déséquilibres, 5 substances, 8 principes, etc...)

Rappel important : le jury doit être capable d'apprécier les connaissances en Énergétique Asiatique à travers les études de cas.

- **pour chaque séance :**

- ✓ l'attente du receveur
- ✓ son retour de la séance précédente
- ✓ l'objectif du praticien
- ✓ le bilan énergétique
- ✓ la stratégie de séance et les commentaires
- ✓ les points utilisés en les justifiant
- ✓ le ressenti immédiat du receveur
- ✓ les conseils donnés

- **résultat global** et commentaires

- **conclusion**, perspectives à court et moyen termes

4) Suivi des études de cas

Il est réalisé par l'Enseignant, de même que le suivi du mémoire.

11. Date d'application

Le présent Programme de Formation annule et remplace les précédentes éditions à partir de septembre 2017.

Comité Pédagogique FFST

12 rue des Epinettes – 75 017 Paris – tel 01 42 29 64 22
shiatsu@ffst.fr
www.ffst.fr

Association sans but lucratif (loi de 1901)
Membre de l'International Shiatsu Network (ISN)